### **DEPARTEMENT DE LA SARTHE**

N°389/2024

## ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE

# **COMMUNE DE LA SUZE SUR SARTHE**

mis en ligne le 8 rouvelle to24

Objet:

Réglementation de la circulation Boulevard Henri Wille Cérémonie commémorative 11 Novembre 2024

### **ARRETE DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de La Suze-sur-Sarthe :

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R.411-8 et R.411-25 du Code de la Route ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal;

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire, d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique;

Considérant tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, places et voies publiques;

Considérant la nécessité de mettre en place des mesures de circulation et de stationnement pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique ;

Considérant la demande présentée par Monsieur le Maire:

### **ARRETE**

<u>Article 1</u>: A l'occasion de la cérémonie commémorative du 11 Novembre, la circulation sera interdite Boulevard Henri Wille et ce entre le croisement Grande rue et la jonction rue des Halles <u>le Lundi 11 Novembre 2024 de 11 heures à 12 heures 30.</u>

<u>Article 2</u> La signalisation matérialisant l'interdiction de circuler sera mis en place le Lundi 11 novembre 2024 par les services techniques communaux.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché et lisible de la voie publique.

<u>Article 4</u>: Le Gardien de Police Municipale, la Gendarmerie et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Suze sur Sarthe, le 07 Novembre 2024

Emmanuel D'AILLIERES